

Luminus Benefit Pro Electricité

(janvier-mars 2021)

Conditions particulières : (EBP2.0)

Consommateurs: professionnels Type d'énergie : électricité Durée du contrat : 1 an

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une conse réserve le droit d'adapter votre prix.



	VOS AVANTAGES:	
É Économie	f Facilité	*** Service
Vous bénéficiez des baisses des prix du marché.	La domiciliation et la facture digitale simplifient énormément la gestion de votre entreprise.	Self service 100 % en ligne : vous gérez vous- même, facilement et à tout moment, vos données et services dans votre espace client sécurisé.
	SERVICES INCLUS:	
	My Luminus	
	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	
	VOS PROMOS :	
	1.500 kWh	
	Gratuits sur votre décompte attribuée après 11 mois. (*)	



Composition du prix de l'energie

- Énergie fournie par Luminus
- Coût de transport de l'énergie
- Taxes et redevances
- TVA 21%





ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :

	Dernière origine approuvée par:	Energies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	Installations de cogénération de qualité
BXI	Le produit que vous utilisez	-	63,98%	36,02%	-
	L'énergie fournie par Luminus	44,69%	35,39%	19,92%	-
EI	Le produit que vous utilisez	-	57,76%	42,24%	-
I L	L'énergie fournie par Luminus	35,82%	37,07%	27,11%	-
١٨/٨١	Le produit que vous utilisez	-	67,24%	32,76%	-
	L'énergie fournie par Luminus	30,90%	46,47%	22,63%	-

1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.) :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Compteur exclusif nuit
		Jour Nuit		
Énergie (c€/kWh)	5,67	6,34	4,45	4,45
Estimation annuelle de l'énergie fournie (c€/kWh)²	5,70	6,38	4,48	4,48
Redevance fixe (€/an)¹	47,50	47	.50	-

	BXL	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh)³	1,08	2,07	2,82
Coûts cogénération (c€/kWh)³	-	0,32	-

^(*) En tant que nouveau client, vous bénéficiez d'une remise de 1.500 kWh gratuits (sur les coûts énergétiques) sur votre décompte pour la conclusion d'un contrat Luminus Benefit Pro Electricité en janvier 2021. Ce montant est calculé sur la base d'un tarif moyen pour les coûts énergétiques et est attribué après 11 mois

Coûts d'utilisation des réseaux :

		Coûts de distribution (c€/kWh)							
	Gestionnaire de réseau	Compteur mono-horaire	Compteur bi Jour	-horaire Nuit	Exclusif nuit	Coûts de transport (c€/kWh)	Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)	Cotisation fédérale (c€/kWh)(*)	Tarif prosumer (€/kW/an)(**)
BXL	SIBELGA	7,02	7,02	5,12	5,12	2,03	10,23	0,3508	-
FL	Fluvius (Gaselwest) Fluvius (Imewo) Fluvius (Intergem) Fluvius (Iveg) Fluvius (Iveka) Fluvius (Iverlek) Fluvius (Pbe) Fluvius (Sibelgas) Fluvius Antwerpen Fluvius Limburg Fluvius West	12,39 9,67 9,13 8,25 10,91 9,91 8,69 10,21 8,25 7,47 7,95	12,39 9,67 9,13 8,25 10,91 9,91 8,69 10,21 8,25 7,47 7,95	9,63 7,36 7,07 6,34 8,68 7,59 6,60 7,88 6,34 5,98 6,13	5,99 4,84 4,53 4,11 5,14 4,93 4,77 5,13 4,11 3,75 4,00	2,04 1,96 1,92 1,91 1,74 1,89 2,00 2,05 1,89 1,73	11,27 11,27 11,27 11,27 11,27 11,27 11,27 11,27 11,27 11,27 11,27	0,3508 0,3508 0,3508 0,3508 0,3508 0,3508 0,3508 0,3508 0,3508 0,3508	92,91 74,75 71,28 65,52 81,81 75,90 68,77 78,99 65,52 59,71 62,84
WAL	AIEG AIESH ORES (Brabant Wallon) ORES (EST) ORES (Hainaut Electricité) ORES (Luxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Namur) ORES (Verviers) TECTEO RESA WAVRE	5,84 9,61 7,84 10,62 8,83 9,29 7,94 9,10 10,77 7,57	6,15 9,90 8,33 11,34 9,31 9,90 8,43 9,66 11,40 8,52 9,95	4,68 6,39 4,67 6,42 5,85 5,55 4,85 5,53 6,89 4,36 7,85	4,08 5,47 3,77 5,16 4,97 4,43 3,92 4,51 5,73 3,70 7,85	3,44 3,44 3,44 3,44 3,44 3,44 3,44 3,44	21,84 14,94 13,18 13,18 13,18 13,18 13,18 13,18 13,18 22,41	0,3508 0,3508 0,3508 0,3508 0,3508 0,3508 0,3508 0,3508 0,3508 0,3508	55,27 70,49 64,97 81,51 70,90 74,00 65,13 72,24 81,68 62,84 73,93

(*) Taxe dégressive : réduction uniquement applicable aux consommateurs professionnels et valable sur la cotisation fédérale et sur le composant "Surcharge Certificat Vert" des tarifs de transport : 0-20 MWh: 0 %, 20-50 MWh: 15 %, 50 MWh - 1 GWh: 20 % (**) Max 10 kW. Pour les propriétaires de panneaux solaires auxquels s'applique la nouvelle tarification des réseaux ou qui reçoivent une compensation pour leur énergie injectée, cette redevance est calculée sur la base du prélè la nouvelle redevance de réseau peut différer du "Tarif prosumer" indiquée dans ces conditions particulières.

		Terme de capacité (€/an)			
	Gestionnaire de réseau	<= 13 kVA	> 13 kVA et <= 56 kVA		
BXL	SIBELGA	27,02	54,06		

3 Taxes et redevances :	BXL	FL	WAL
Cotisation Fonds énergie (€/mois)			
Basse tension non résidentiel	-	8,1500	-
Basse tension résidentiel	-	0,4300	-
Cotisation sur I "énergie (c€/kWh)	0,1926	0,1926	0,1926
Redevance de raccordement (*) (c€/kWh)	-	-	0,0750

	> 1.44 KVA EL <= 0 KVA	10,00
	> 6 kVA et <= 9.6 kVA	16,20
	> 9.6 kVA et <= 13 kVA	20,28
	> 13 kVA et <= 18 kVA	30,36
)	> 18 kVA et <= 36 kVA	40,44
)	> 36 kVA et <= 56 kVA	81,00
	> 56 kVA et <= 100 kVA	131,64
	> 100 kVA	131,64

<= 1.44 kVA

Fonds OSP Régionale Région de

€/an

(*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075



INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

<u>Index</u>: (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3) = 44,92 €/MWh EMarketCWE = (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3)

Formules tarifaires pour le coût de l'énergie :

Jour (compteur de jour) = 0,1099 x (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3) +

Jour (compteur de jour et de nuit) = 0,1273 x (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3) + 0,6200 et nuit = 0,0873 x (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3) + 0,5300 Exclusif nuit = 0,0873 x (1/3 Endex 12-12-12 + 1/3 Endex 12-0-12 + 1/3 Endex 3-0-3) + 0,5300 Les montants mentionnés sont arrondis. Votre tarif sera indexé tous les trimestres. Les trimestres commencent le 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. La méthode de calcul, ainsi que les valeurs de l'index et de ses composantes, sont publiées sur le site www.luminus.be. Nous nous réservons le droit d'utiliser de nouveaux paramètres ou de nouvelles composantes pour calculer la formule du prix si les paramètres actuels viennent à changer, sont supprimés ou s'ils devaient ne

plus être disponibles. Luminus s'efforcera de maintenir le prix moyen au même niveau.

Le coût de l'énergie, qui varie en fonction de l'évolution des paramètres composant la formule tarifaire indexée, est calculé sur base de l'index applicable durant la période pour laquelle vous êtes facturés lors du décompte de votre consommation réelle. Les montants mentionnés dans votre

décompte peuvent dès lors varier par rapport aux prix ci-dessus. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture d'électricité, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau d'électricité, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture d'électricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.



DUREE DE VOTRE CONTRAT

Luminus Benefit Pro Electricité est un contrat à durée déterminée d'un an, qui sera automatiquement

prolongé pour des périodes successives d'un an.
Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Benefit Pro Electricité, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES



Vous payez votre facture d'acompte mensuelle et votre décompte par domiciliation. Vous recevez vos factures uniquement par email. Toutes vos factures sont disponibles en ligne, via la zone self-